L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Gérance, Rue Théâtre de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 15 AVRIL 1880.

LOIS

Ordonnant la publication en langue française dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans des annonces judiciaires dans la paroisse d'Orléans.

Nous appelons l'attention des officiers judiciaires et ministériels, chefs, greffiers de Cour, encombrés, publics et privés de cette partie intéressée sur les lois et l'ordre qui suivent, prescrivant qu'à partir de ce jour toutes les annonces légales et judiciaires de quelque genre que ce soit dans la paroisse d'Orléans, soient publiées en langue française dans *l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.*

No 38] LOI

Pour régir les annonces judiciaires en langue française dans la paroisse d'Orléans, en vertu des dispositions de l'article 154 de la Constitution.

SECTION 1. *Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane* que dans la paroisse d'Orléans, dans les cas où les annonces doivent être faites en relation avec les procédures judiciaires, ou dans les ventes de propriétés en vertu de quelque procédure légale de quelque genre que ce soit, elles devront être publiées aussi en langue française dans un journal quotidien bien établi, publié en français, et qui aura été publié ainsi comme journal quotidien pendant au moins un an avant l'ordonnance